

**C.G.T.**

**F.S.M.**

**bulletin  
d'information  
du bureau  
confédéral**

**809**

27 JANVIER 1988

*travail*

**COURRIER CONFEDERAL**

## CAMPAGNE CONFEDERALE

- \* Agir pour mettre en échec les directives européennes, pour faire aboutir nos revendications P. 2 à 11

## POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

- \* sur les salaires, ça démarre... bien P.12 - 13

## SECTEUR SOCIAL

- \* Les luttes pour la sécu ont imposé des reculs sur deux points très importants P.14 - 15

## INSTITUT ENTREPRISE ET POLITIQUE INDUSTRIELLE

- \* Colloque sur les nouvelles technologies, efficacité sociale et économique, intervention des travailleurs dans la gestion. P.16 - 17

## COMITES D'ENTREPRISE / R.C.E.

- \* Stage spécialisé C.E. et équivalents P.18 - 19

## CADRE DE VIE

- \* Changement au secteur. P. 20

## ENSEIGNEMENT

- \* Renouvellement au secteur. P. 21

## SECTEUR FEMININ

- \* Seguin pour l'égalité professionnelle P. 22 - 23

## ENSEIGNEMENT - EMPLOI/FORMATION

- \* Après la publication du projet "Chalendar" P. 24 à 26

## U.C.R.

- \* Communiqué sur les personnes âgées dépendantes. P. 27 - 28

## EMERGENCES

- \* Programme de formations P. 29

## SECTEUR SOCIAL

- \* Stage famille P. 30
- \* Stage retraite P. 31

## INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE

- \* Réédition du livre de G. SEGUY "Le mai de la C.G.T." P. 32 - 33





AGIR POUR :

- \* METTRE EN ECHEC LES DIRECTIVES EUROPEENNES ;
- \* FAIRE ABOUTIR NOS REVENDICATIONS.



### I./ MESURER L'ENJEU DES DIRECTIVES

-----

Les Directives européennes (voir Courrier Confédéral N° 806, 11 janvier 1988) ne sont pas le fruit du hasard, mais bien au contraire elles sont une réponse à la loi de l'accumulation capitaliste.

Ces Directives s'inscrivent totalement dans la recherche permanente du Capital pour faire des économies sur le coût de la Force de Travail, accentuer le degré de l'exploitation, ... augmenter la productivité du travail.

Ainsi, les projets présentés entrent en totale cohérence dans la stratégie du grand Capital, de destructuration de la société pour en construire une autre basée sur la concurrence, la compétitivité, y compris entre salariés.

C'est l'Europe de la flexibilité, de la casse industrielle, de la déréglementation.

### II./ QU'Y-A-T-IL DANS CES DIRECTIVES ?

-----

Dans cette logique implacable de la recherche de la rentabilité financière maximale, immédiate, c'est toute la réglementation en matière de Conditions de Travail, d'Hygiène, de Sécurité, qui est remise en cause, et avec elle, s'est la poursuite dans l'aggravation de l'action contre les Statuts, Conventions Collectives, garanties collectives; c'est un Patronat qui se trouve dégagé de toutes responsabilités concernant les moyens de prévention à mettre en oeuvre, mais également dans le domaine des accidents du travail, de la santé et donc, y compris, des maladies professionnelles.

Cette responsabilité en incomberait totalement aux salariés.

C'EST DANGEREUX POUR LES SALARIES, POUR L'ENSEMBLE DES DROITS

Par leur absence totale dans les textes, les Comités d'Entreprise et les C.H.S.C.T. sont gommés, inexistants, et dans leur rôle et dans leur existence.

Cette orientation est tout à fait conforme aux choix de faire du travailleur individuel, l'interlocuteur privilégié du Patronat, en opposition au travailleur organisé ou à ses représentants.

Ainsi seraient balayés, au nom de l'Europe, des années de luttés, d'acquis, dans tous les domaines : aussi bien ceux permettant l'intervention des travailleurs dans la gestion des entreprises, que ceux relevant des conditions de travail.

De plus, elles sont un appui supplémentaire pour des jugements sur le caractère "déraisonnable" des revendications.

.../ ...

En effet, au nom du développement et de la création des P.M.E., mais également au nom de la concurrence, seuls les patrons détermineront en fonction de leurs propres critères économiques, s'il est possible ou non, de prendre les mesures de protection nécessaires.

Ainsi, toute action engagée par les salariés pour exiger des améliorations de leurs conditions de travail pourra être jugée par le Patronat déraisonnable, illicite.

Les salariés, avec leur syndicat, pourront même être déclarés responsables de mettre l'entreprise en péril, et des licenciements éventuels qui pourraient survenir.

C'est la porte ouverte aux atteintes à la liberté de s'organiser, de lutter, de défendre les intérêts des salariés.

### III./ LE CONSENSUS INDISPENSABLE.

-----

Une telle politique, mise en oeuvre par le Gouvernement français et le Patronat, exige :

- un consensus de l'ensemble des organisations syndicales,
- l'acceptation totale des critères économiques patronaux, et l'intégration des salariés pour obtenir cette acceptation.

Il faut à tout prix gagner massivement les esprits à l'idée :

"il n'est pas possible de faire autre chose, autrement"  
 "le progrès économique et social est impossible, suicidaire".

### IV./ LES SOURCES DU DROIT DU TRAVAIL EN TOMBENT A LA RENVERSE.

-----

Le Droit du Travail a toujours été l'expression, le reflet des rapports sociaux de production, permettant d'établir sous forme juridique des écrits contraignants et obligatoires.

Le Droit est donc directement relié aux formes d'exploitation.

Le Mouvement ouvrier va imprégner le droit des revendications appuyées par les grèves, pour obtenir l'amélioration du sort de la classe ouvrière.

Quelque soit son évolution, mouvementée du fait des rapports conflictuels entre salariés et employeurs, le Droit du Travail a été orienté dans le sens du progrès social.

La finalité des différentes sources du Droit du Travail a été l'amélioration des conditions de travail et de vie.

En fait, grace aux luttes, sa création a eu pour but de protéger les travailleurs.

Or, aujourd'hui, tout un arsenal réglementaire, juridique, financier, est mis en place, avec la complaisance d'autres organisations syndicales, afin de faire du Droit du Travail, une plate-forme juridique des droits patronaux.

Le Droit, aujourd'hui, est basé sur des critères économiques que seul le Capital, le Gouvernement déterminent. Il devient ainsi le droit légalisant l'autoritarisme, la surexploitation.

Ainsi, le droit divin du Patronat, du moyen âge, reprend son droit de cité.

.../...

.../ ...

V / EMPECHER L'ADOPTION DE CES DIRECTIVES.

-----

La lutte qu'il nous faut engager contre ces Directives, ne peut être conçue comme coupée de l'ensemble des actions que mène la C.G.T.

Au contraire, elle est un maillon de la chaîne pour combattre toutes tentatives de mise en place de politique d'individualisation, de flexibilité, de déréglementation.

Il s'agit

\* d'ENGAGER RAPIDEMENT tous nos syndicats, nos élus des C.E., des C.H.S.C.T., dans des initiatives diverses pour :

- informer les salariés,
- débattre avec eux

Cette phase est indispensable. Les campagnes quotidiennes menées par les médias, par le Patronat dans les entreprises, sous le thème :

"L'Europe, c'est notre planche de salut"

nécessite :

- a) que nos élus, tous nos élu(e)s connaissent la réalité et la portée des textes mentionnés;
- b) qu'ils se servent sans hésitation aucune de tout le matériel que la Confédération met à leur disposition pour développer dans l'entreprise toutes les formes d'initiatives possibles.

\* d'INFORMER ET DEBATTRE afin :

- d'ORGANISER la lutte et DIRE NON à ces Directives,
- de proposer des actions,
- d'avancer des revendications transformatrices des conditions de travail.

Le débat à partir des analyses de la C. G.T., doit permettre :

- de mettre à nu + les enjeux de ces directives,  
+ leurs objectifs.

En un mot, de démystifier l'idée de l'Europe à visage humain.

- de dénoncer + les attitudes patronales et des directions, sur chaque lieu de travail, services, ateliers, bureaux, administrations,  
+ la responsabilité pleine et entière du Patronat dans les accidents, les incidents, par :
  - . les tentatives de réduire ou d'anéantir les droits acquis, tels que les pauses, les week-end, etc.
  - . les tentatives de réduire le salaire à travers les primes.
  - . les licenciements individuels, économiques,
  - . les licenciements pour raisons médicales.

Toutes ces réalités, non exhaustives, sont autant d'atteintes à la santé des travailleurs, sont autant de gâchis humains et matériels qui portent préjudice à l'efficacité économique de l'entreprise.

.../...

.../...

- de déculpabiliser les salariés qui seraient responsables d'un non respect de consignes de sécurité.

Seul le Patronat porte l'entière responsabilité des conditions dans lesquelles se meuvent les salariés.

Au travers des débats, émergeront les revendications qui exprimeront l'ampleur du refus que les salariés opposeront à ces Directives.

- Il faut battre le Patronat - sur ses prétentions,
- sur sa campagne idéologique,
- sur ses objectifs

Dans ce combat les travailleurs français ne sont pas isolés dans leurs luttes.

En effet, lors de la consultation du Comité Européen Consultatif pour la Sécurité, l'Hygiène et la Protection de la Santé, le représentant C.G.T. s'est exprimé pour dénoncer le contenu des Directives.

Il a été soutenu par le D.G.B. allemand qui s'est également prononcé contre.

#### VI./ UN TRAVAIL DE MASSE EN PROFONDEUR.

Il nous permettra d'organiser la lutte autour de trois axes.

##### A) Mettre sur pied une large consultation auprès des travailleurs :

Le texte (ci-joint) doit permettre de concrétiser le travail qui sera fait lors des débats et des initiatives prises à cet effet.

Il appelle à refuser toutes directives qui aggraveraient considérablement les conditions de travail et de vie des salariés.

Il appelle à refuser le "toujours plus dans l'exploitation" que souhaitent Patronat et Gouvernement.

##### B) Décider de la forme de la consultation :

Cette consultation pourra se faire sous diverses formes :

- vote,
- assemblée par atelier, dans les restaurants d'entreprise, à l'entrée, à la sortie de l'entreprise, aux pauses, etc.
- pétitions,
- motions.

Chaque syndicat décidera et trouvera la forme la plus appropriée pour son expression.

Les élus C.G.T. des C.E., des C.H.S.C.T. devront être totalement intégrés dans l'action avec les syndicats C.G.T. Ils devront être présents dans les débats, lors de la consultation.

Leur rôle d'élus C.G.T., défenseurs des intérêts des travailleurs au sein des C.E. et C.H.S.C.T., doit trouver là toute son expression de lutte.

.../...

.../ ...

C) Une délibération des C.E. et C.H.S.C.T. portée à la connaissance des salariés :

A la suite des débats, des initiatives d'information, de la consultation, les élus C.G.T. des C.E., des C.H.S.C.T., exigeront une séance extraordinaire afin de faire voter une délibération qui condamne, sans ambiguïté aucune, les Directives.

Dans ce cadre, chaque organisation syndicale portera l'entière responsabilité de sa position dans la défense ou non des intérêts des travailleurs et des travailleuses.

Dans tous les cas, la délibération sera portée à la connaissance de toutes et tous les salariés, avec la position de chaque organisation.

Les salariés jugeront les actes de chacun.

D) Le 23 FEVRIER = JOURNEE D'EXPRESSION ET D'ACTION - dans les entreprises  
- dans les départements

- \* Le 23 Février, SEGUIN organise un Forum pour le 10ème anniversaire du Conseil Supérieur de Prévention des Risques Professionnels. Forum qui sera l'occasion pour le Gouvernement d'affirmer sa volonté d'accélérer l'intégration européenne.

Participeront à cette initiative le Directeur du B.I.T. et le Commissaire Européen chargé des questions sociales.

C'est une opération de grande envergure qui se prépare. Opération médiatique mais pas seulement. Elle concrétisera les orientations politiques du Gouvernement, dans le cadre de la supranationalité, de l'intégration européenne, de la mise en oeuvre de l'Europe du Capital.

Le Gouvernement doit trouver, ce jour-là, dans chaque entreprise, chaque département, des salariés déterminés à lutter pour s'opposer aux objectifs gouvernementaux, être offensifs pour faire des propositions qui ouvrent la voie au progrès social et économique.

\* Dans les entreprises :

Par délégations, lors d'un arrêt de travail, d'une entrée retardée, d'une sortie anticipée, etc., les salariés, avec leur organisation syndicale et avec tous leurs élus C.G.T., seront porteurs et porteuses des consultations, motions, pétitions, auprès des directions d'entreprise.

\* Devant les Préfectures :

- Organiser partout des rassemblements.
- Porter les pétitions, motions, votes, au Préfet.
- Interpeller la population et débattre avec elle.
- Dénoncer l'Europe, telle que le Capital et le Gouvernement veulent la construire et démasquer son vrai visage.
- Dresser des expositions, avec la participation des C.E., qui pourraient concrétiser de façon directive et visuelle :
  - a) la réalité des conditions de travail dans les entreprises, les administrations,
  - b) les Directives Européennes et les positions de la C.G.T.
  - c) les revendications de la C.G.T. que la consultation, les délibérations auront fait émerger.

.../...

.../...

E) Matériel mis à la disposition des Unions Départementales, des Fédérations :

Au niveau confédéral, un Dossier comprenant

- 1) une analyse des principaux articles des Projets de Directives,
- 2) un modèle de consultation,
- 3) un modèle de délibération C.E. , C.H.S.C.T.

pourra être un support pour mener les débats, informer, mobiliser, lutter.

Un tel travail peut permettre de donner toute la vigueur, toute la valeur à notre lutte pour :

- la reconquête des garanties collectives assurant le progrès social et économique;
- ne plus permettre que les salariés perdent leur vie à la gagner.

F) Remontée des informations :

Il est important, afin de donner toute l'impulsion nécessaire à ces initiatives, que les organisations de la C.G.T., Unions Départementales, Fédérations, Unions Locales, fassent parvenir au Secteur Politique et Actions Revendicatives, les décisions prises dans les entreprises, les départements.

Afin d'être efficaces, nous proposons :

- \* pour les U.D. - qu'elles prennent une part active à l'impulsion des initiatives et comptabilisent le nombre d'entreprises, le nombre de salariés, qui ont voté et participé, sous toutes les formes décrites plus haut, à la consultation;
  - qu'elles nous informent des attitudes des autres organisations syndicales tant au niveau des C.E. et C.H.S.C.T., que des syndicats en tant que tels.
- \* pour les Fédérations - qu'elles établissent un plan de travail où les plus grandes entreprises seraient ciblées, et autour desquelles elles feraient vivre la lutte revendicative qu'il convient en matière de conditions de travail.
  - comme pour les U.D., il est important qu'elles fassent parvenir au secteur, les plans de travail mis en place.
  - ceux-ci seront communiqués aux Unions Départementales par le Secteur.

o0o0o0o

## **Repoussons des projets de directives européennes insupportables et imposons nos revendications**

*Présentée comme un remède à tous les maux dont souffre le pays, le grand capital organise la promotion d'une Europe pour accentuer sa politique de déréglementation, de casse industrielle, d'aggravation des conditions de vie et de travail des salariés.*

*C'est ainsi que des projets de directives européennes portant sur les conditions de travail sont en discussion dans les instances françaises et européennes.*

*Sous couvert d'harmonisation et au nom de la concurrence, ces directives conduisent au laminage du droit français en matière de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité par un alignement vers le bas.*

### **NOUS REFUSONS**

- La remise en cause de nos C.E. et C.H.S.C.T.;
- La possibilité pour les directions d'entreprises et d'administrations :
  - d'obtenir des dérogations pour la non-application des textes en vigueur,
  - de ne pas appliquer les dispositions si elles sont jugées « ni possibles, ni raisonnablement applicables et praticables »;
- L'autoritarisme patronal;
- Le transfert sur les salariés de la responsabilité de leur état de santé, des accidents, des incidents qui peuvent survenir sur les lieux de travail.

### **NOUS N'ACCEPTONS PAS**

que les droits des salariés de notre pays deviennent des garanties patronales contre les travailleurs.

### **NOUS REJETONS**

l'Europe de la déréglementation, de la flexibilité, d'atteinte à la vie des salariés.  
D'autres solutions existent; une autre logique économique et sociale peut s'appliquer; une autre coopération entre les pays peut s'établir dans le respect mutuel de chaque peuple.

**POUR CELA, NOUS REVENDIQUONS**

- La réduction du temps de travail sans diminution du salaire et avec augmentation des effectifs;
- L'amélioration des conditions de travail pour une autre qualité du travail par :
  - la création d'emplois stables et qualifiés,
  - la reconnaissance de la qualification avec un S.M.I.C. à 6 000 F mensuels;
- Le renforcement des droits et libertés des salariés par le respect et l'élargissement des rôles des C.E., C.H.S.C.T. pour l'expression, l'intervention des travailleurs.

**NOUS NOUS OPPOSONS A TOUT LICENCIEMENT ET RÉFORME POUR RAISONS MÉDICALES.**

Date.....

10  
DELIBERATION du COMITE D'ENTREPRISE  
 du C.H.S.C.T.

sur des projets de DIRECTIVES EUROPEENNES  
 portant sur les CONDITIONS de TRAVAIL.

MODELE

Le Comité d'Entreprise (1)

Le C.H.S.C.T., s'est réuni le .....

en séance extraordinaire afin d'exprimer son refus des projets de Directives européennes qui constituent une nouvelle menace de laminage des droits des salariés.

Avec ces projets de directives, Gouvernement et patronat entendent :

- poursuivre la remise en cause des Institutions CHSCT, CE, portant de nouvelles atteintes à l'intervention, à l'expression des travailleurs ;
- transférer, des employeurs vers les salariés, la responsabilité des accidents du travail avec le risque de leur inculpation ;
- désengager le patronat de ses obligations en matière de prévention et de ses responsabilités juridiques et pécuniaires ;
- aggraver les charges de la Sécurité Sociale du fait du coût des dégâts accumulés par l'aggravation des conditions de travail ;
- mettre en oeuvre la supranationalité entravant l'adoption d'une prévention nationale positive.

Dans le droit fil de la Flexibilité, le patronat veut des travailleurs soumis à qui impose n'importe quelles conditions de travail.

C'est l'EUROPE de la dérèglementation contre les droits des salariés pour accroître l'accumulation du Capital contre l'efficacité économique et sociale.

Avec les projets de Directives, les droits des salariés de notre pays deviendraient des garanties patronales contre les salariés.

- (1) - Pour ce faire, le CE peut, certes, se réunir en séance ordinaire mais a la possibilité de provoquer une réunion extraordinaire à la demande de la majorité des élus. Quant au CHSCT, celle-ci sera nécessairement extraordinaire compte tenu que la périodicité habituelle est trimestrielle.

.../

Le Comité d'ENTREPRISE,

rejette cette modification fondamentale.

Le CHSCT,

Il demande :

- pour le développement des capacités physiques et intellectuelles de chaque salarié,
- pour la qualité et l'efficacité du travail dans l'entreprise ou le service,

que des mesures rapides soient prises pour :

- réduire le temps de travail, sans diminution des salaires,
- créer des emplois stables et qualifiés,
- élargir les droits d'intervention des salariés par le respect et l'élargissement du rôle des C.E. et des C.H.S.C.T.

Avec les travailleurs, le C.E. et les C.H.S.C.T. feront connaître leur opposition aux responsables patronaux et gouvernementaux.

Cette menace de dérèglementation aggravera les conditions de travail des salariés de l'entreprise alors que nous constatons, chaque jour, leur absence d'amélioration.

La présente résolution a été régulièrement adoptée par un vote des élus du COMITE d'ENTREPRISE et du C.H.S.C.T. avec les résultats suivants :

Présents :

Pour :

Contre :

Abstentions :



12 CC 809 - 27/01/88  
**POLITIQUE ET ACTIONS**  
**REVENDICATIVES**

---

SUR LES SALAIRES, CA DEMARRE ... BIEN

-----  
-----  
-----  
-----

Nous sommes sur la bonne voie pour assurer le succès de la campagne de la C.G.T. à la contre offensive sur les salaires.

Le ton monte, fort de la mobilisation et des luttes et succès de l'année dernière sur les questions salariales.

Il reste encore beaucoup à faire pour que la bataille sur les salaires soit menée, entreprise par entreprise, non de façon ponctuelle mais comme une activité permanente du syndicat pour développer les luttes et imposer de réelles négociations à partir des revendications des salariés. Toutefois, les plans de travail décidés par les Fédérations, les Unions Départementales et les syndicats d'entreprise, pour impulser cette campagne prouvent que la prise en compte de l'enjeu qu'elle représente se fait bien.

FEDERATIONS ET UNIONS DEPARTEMENTALES DANS LA BATAILLE.

-----

Déjà, sans attendre des Fédérations ont investi leur direction dans l'impulsion de la campagne avec des semaines d'information, de débats dans toutes les entreprises, sur la vérité des salaires et les besoins des salariés. Des semaines d'actions sont proposées pour imposer des négociations sur la base des revendications exprimées dans l'entreprise.

Déjà des Unions Départementales diffusent du matériel sur la réalité des salaires dans leur département, ciblent des entreprises pour aider les syndicats à mener les débats et les actions.

Déjà, des succès ont été remportés dans les entreprises.

QUELQUES EXEMPLES :

- \* La Fédération TEXTILE-HABILLEMENT-CUIRS a pris la décision de mener les négociations salariales qui vont avoir lieu, branche par branche d'ici la mi-février, dans les entreprises, sur les besoins exprimés par les salariés en partant de la revendication du minimum professionnel.
- \* La Fédération de la METALLURGIE s'engage à faire du mois de Janvier, une période de grande mobilisation sur les salaires, avec une consultation nationale sur ce qu'il faut pour vivre aujourd'hui et répondre aux besoins de vie. Cette consultation doit permettre de pousser aux débats, aux arrêts de travail et aux dépôts de revendications sur le S. M.I.C. à 6.000 Francs, les qualifications, l'emploi stable et durable et les conditions de travail.

.../...

.../...

- \* La Fédération VERRE - CERAMIQUE s'engage dans l'impulsion d'une grande bataille revendicative sur les salaires, avec une semaine d'information et de débats pour définir les revendications dans toutes les entreprises et des actions du 18 au 23 Janvier, avec des arrêts de travail pour obtenir ce qu'il faut pour vivre et le juste paiement de la force de travail, la pleine reconnaissance du salaire et de la qualification.  
Cette bataille ne saurait être un baroud d'honneur de deux semaines mais bien le moyen d'ancrer à l'entreprise, le principe de la permanence de la lutte pour les salaires sur de bonnes bases.
- \* L'Union Départementale du RHONE a mis en place un plan de travail totalement intégré dans la préparation de son congrès et impulsé par un collectif de camarades.  
50 grosses entreprises sont ciblées, tant du Secteur Privé que du Secteur Public et Nationalisé.  
Une journée d'Etude réunira début Février les responsables de ces entreprises et des branches professionnelles.  
L'U.D. entend faire l'opération vérité des salaires sur le département.
- \* L'Union Départementale de SEINE SAINT DENIS lance une pétition à 70.000 exemplaires, un journal sur la réalité des salaires du département et la crédibilité des propositions de la C.G.T., une affiche sur le S.M.I.C. à 6.000 Francs et une Journée d'Actions à l'entreprise, le 26 Janvier.

#### LA LUTTE SUR LES SALAIRES ... CA PAYE.

---

##### \* ENTREPRISE Roland GIAI (Agro-Alimentaire) - Rhône -

Cette entreprise d'une centaine de salariées a été organisée dans le cadre du parrainage Prud'hommes.

Le 14 Janvier, le ras le bol des salariées débouche sur une journée de grève.

Résultat : - des augmentations de salaires de 500 à 600 Francs - soit 12 % du salaire - ,

En une journée ces salariées ont parcouru la moitié du chemin qui les séparait du S.M.I.C. à 6.000 Francs !

##### \* A CIBERIAL - Abattoirs -

A l'appel de la C.G.T., 95 % des ouvriers ont mené la lutte par une semaine de grève et ont obtenu - un salaire d'embauche à 5.000 Francs,  
- + 2 % sur le salaire moyen de 7.000 Francs  
- et 240 Francs sur la prime de fin d'année.

Une dizaine d'adhésions ont été réalisées pendant cette action.

Ces exemples, parmi d'autres, montrent combien nous avons avancé sur l'engagement du débat sur les salaires et les potentialités dont nous disposons pour aller à un développement très important des luttes sur ces questions, contre l'offensive gouvernementale et patronale sur la rémunération de la force de travail.

Il reste encore du chemin à parcourir pour aller au débat de fond avec les salariés et les convaincre de la possibilité du succès par la lutte.

LES LUTTES POUR LA SECU ONT IMPOSE DES RECULS  
SUR DEUX POINTS TRES IMPORTANTS

UNE LOI ABROGEE

La Loi ORGANIQUE relative au contrôle du Parlement sur la SECURITE SOCIALE (proposition d'ORNANO) s'inscrivant dans la démarche de l'étatisation et de la fiscalisation, a été déclarée anticonstitutionnelle par le Conseil Constitutionnel (J.O. du 9 Janvier 1988 - Voir le COURRIER DE L'ADMINISTRATEUR de JANVIER 1988).

L'ARTICLE PREMIER DE LA LOI CHIRAC RETIRE

Il organisait l'éclatement de la SECURITE SOCIALE par la gestion financière séparée de chacune des branches ce qui aurait permis de mieux les liquider (voir le COURRIER DE L'ADMINISTRATEUR de JANVIER 1988).

Malgré les votes majoritairement favorables émis par les Organisations Syndicales dans les Caisses Nationales, leur refus de se prononcer sur la loi organique, ces deux reculs ont été imposés.

	C.N.A.M.	C.N.A.F.	C.N.A.V.
POUR le projet	CNPF - FO - CGC	CNPF - FO - CFTC - CGC - UNAF - Arti- sans et Prof. Lib.	CNPF - CFTC
CONTRE	CGT - FEN - FNMF	CGT	CGT
ABSTENTIONS	CFTC		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE	CFDT	CFDT	CFDT - FO - CGC

Il convient d'apprécier à leur juste valeur ces deux reculs sur deux points fondamentaux. Ils sont le résultat des campagnes d'information, de dénonciation, des nombreuses initiatives d'actions de la C.G.T. dont le 22 MARS a été la plus forte expression, de l'audience et de la participation qu'elles ont eu parmi les salariés et la population.

Ils sont un encouragement pour d'autres luttes.

Tous ceux et celles qui ont lutté avec la C.G.T. doivent les connaître pour y puiser des raisons supplémentaires de poursuivre et amplifier la lutte car les projets gouvernementaux et patronaux de casse de la SECU et de la Protection Sociale ne sont pas abandonnés, et que les plans SEGUIN-BARZACH qui n'ont pas été abrogés continuent à faire leurs ravages.

#### QUELQUES AUTRES RECULS

\* Baisse de la TVA sur les médicaments,  
sur l'appareillage.

\* La CNAM est obligée de rappeler qu'elle "n'entend pas remettre en cause les dispositions législatives régissant les Sections Locales Mutualistes", ce qui doit se traduire par l'arrêt des mesures de retrait d'habilitation à gérer les décomptes de SECURITE SOCIALE envisagées contre un certain nombre de Mutuelles.

CNAM (CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE)  
CNAF (CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES)  
CNAV (CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE)

*Institut* ~~~~~

**Entreprise et  
Politique  
Industrielle**

LES 9 ET 10 MARS 1988, A NANTERRE

COLLOQUE

sur

- ◇ NOUVELLES TECHNOLOGIES
- ◇ EFFICACITE SOCIALE ET ECONOMIQUE
- ◇ INTERVENTION DES TRAVAILLEURS DANS LA GESTION

Organisé en commun par la Confédération et l'Institut "E.P.I.". Y participeront avec des chercheurs et des experts, des militants de différentes fédérations et régions, et de différents secteurs confédéraux.

Un tel débat devrait s'efforcer :

- ◇ d'identifier, analyser les potentialités économiques, sociales et culturelles résultant de la révolution scientifique et technique, leur "retournement" en leur contraire par les choix de gestion basés sur la rentabilité financière ;
- ◇ de déceler, caractériser les contradictions qui se manifestent dans la crise et du fait de ces choix de gestion, dans la mise en oeuvre des technologies nouvelles (dysfonctionnement, gâchis humain, matériel et financier, opposition entre exigence de l'efficacité économique et économie sur les coûts salariaux, etc...)
- ◇ d'apprécier en quoi ces contradictions - que le capital cherche à surmonter par une politique d'intégration et de précarisation - peuvent être aussi des points d'appui pour la lutte des travailleurs en vue d'autres choix de gestion, de solutions alternatives sur la base de critères centrés sur le développement humain et l'efficacité économique et sociale ;
- ◇ de dégager de l'expérience des interventions des travailleurs dans la gestion des enseignements théoriques et pratiques susceptibles d'aider une large progression dans l'efficacité de celle-ci ;

./.

Ce débat se déroulera, outre une séance d'ouverture plénière et une réunion de synthèse et conclusion, au sein de quatre "ateliers", chacun approfondissant un thème du colloque sous un éclairage spécifique.

- I - *Nouvelles technologies et nouvelles stratégies financières et sociales du patronat.*
- II - *Dysfonctionnements et crise des gestions d'entreprise pistes pour l'intervention des salariés.*
- III - *Nouvelles technologies et efficacité économique et sociale dans l'industrie et les services.*
- IV - *Nouvelles technologies et intervention des salariés et des syndicats dans la gestion.*

Les objectifs de participation pour chaque organisation ont été établis avec les fédérations et régions.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à l'Institut "Entreprise et Politique Industrielle" (E.P.I.) :

263, rue de Paris - CASE 435  
93514 MONTREUIL CEDEX

TELEPHONE : 48.51.83.25



## Stage spécialisé C.E. et Équivalents

DU 27 MARS AU 2 AVRIL 1988

-----

### Niveau supérieur ..... 1 Semaine

\* DESTINE

- aux membres de la Commission Confédérale des C.E.
- aux responsables départementaux des C.E.
- aux responsables fédéraux des C.E.
- aux Secrétaires des C.E. et aux représentants syndicaux des grandes entreprises.

\* LIEU ET DATE

- CENTRE BENOIT FRACHON - COURCELLE  
du 27 mars au 2 avril 1988

\* INSCRIPTIONS

- Envoyer le bulletin d'inscription (voir au verso)  
au : Secteur C.E. de la CONFEDERATION  
NIVEAU MOYEN OBLIGATOIRE

\* OBJET DU STAGE

- Etude et approfondissement de la politique C.G.T. en matière de C.E. :
  - . Le C.E. point d'appui du Syndicat, son rôle économique, social et culturel.
  - . Les enjeux économiques aujourd'hui.
  - . C.E. et enjeux de la modernisation.
  - . C.E. et conditions de travail, le CHS CT.
  - . Connaissance et utilisation des C.E. et Comités de groupe ...
  - . Le C.E. et la législation de la faillite.
  - . Le C.E. point d'appui pour le contrôle et l'intervention économique, sociale et financière.
  - . Les activités sociales et culturelles des C.E. : problèmes actuels.
  - . Les activités physiques et sportives - les activités culturelles.

Ce stage doit notamment permettre aux responsables des Unions Départementales et Fédérations chargés de ces questions, d'impulser la politique de la C.G.T. définie lors de la 6ème Conférence Nationale des C.E.

I  
M  
P  
O  
R  
T  
A  
N  
T  
  
E  
T  
  
U  
R  
G  
E  
N  
T

★ BULLETIN D'INSCRIPTION

A REMPLIR PAR

L'U.D. ou la FD  
ou Syndicat d'Entreprise

\* Stage Supérieur "COMITES D'ENTREPRISES"  
et EQUIVALENTS.

27 MARS au 2 AVRIL 1988

au CENTRE EDUCATIF "BENOIT FRACHON"  
à COURCELLE - 91190

Le Camarade dont les références suivent participera au stage sus-indiqué :

FEDERATION ou UNION DEPARTEMENTALE  
OU SYNDICAT D'ENTREPRISE

Date :  
pour le Secrétariat  
NOM, Prénom

Signature

LE STAGIAIRE

NOM .....

PRENOM .....

Adresse personnelle .....

Tél. personnel ..... Tél. travail .....

Responsabilités syndicales :

Signature du stagiaire :

CHANGEMENT AU SECTEUR CONFEDERAL CADRE DE VIE

---

- ==> La camarade Denise LE GOUES, collaboratrice du Secteur Cadre de Vie, jusqu'à présent détachée du Ministère de l'Environnement, a depuis le 1er Janvier réintégré un poste au Ministère du Logement.
- ==> A compter de cette date, elle est remplacée par le Camarade Francis COMBROUZE, chargé plus particulièrement des problèmes de L'ENVIRONNEMENT au sein du Secteur Cadre de Vie.

=====  
=====  
=====



RENOUVELLEMENT AU SECTEUR CONFEDERAL ENSEIGNEMENT :

- Daniel VATANT devient Chef de Service du Secteur, à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 1988.
- Mireille GUEZENEK, collaboratrice permanente à l'U.R.I.F., intègre le Secteur Confédéral (courant février).
- A partir de cette date, Claude MICHEL, qui dirige le Secteur depuis sa création en 1971, va travailler à mettre en forme la documentation faisant ressortir le rôle joué dans le domaine de l'Education et de la Formation par la C.G.T. depuis la Libération.  
Dans le cadre de l'Institut d'Histoire de la C.G.T., il réalisera donc un ouvrage de synthèse sur ce thème.

~~\_\_\_\_\_~~

DU TEXTE ...

Séguin pour l'égalité professionnelle

Philippe Séguin, ministre des Affaires sociales et de l'Emploi a souligné hier « l'importance des résultats acquis » par les femmes en présentant hier devant le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, le deuxième rapport sur l'état de l'égalité professionnelle. P. Séguin note « une participation croissante des femmes à la formation » (34 % en 1986) dans les actions financées par l'Etat comme par les entreprises, une légère diminution « de la concentration des emplois occupés par les femmes » et en matière de rémunérations une réduction de l'écart moyen entre hommes et femmes.

Par contre, le ministre a constaté que « le taux de chômage des femmes reste supérieur à celui des hommes », dans un marché du travail « de plus en plus sélectif ». En ce qui concerne l'égalité professionnelle dans les entreprises, M. Séguin a indiqué que « dix-sept entreprises ont conclu un plan pour l'égalité professionnelle ». Ces plans concernent des grandes entreprises, « le contrat pour la mixité des emplois », mis en place en juillet dernier, étant mieux adapté aux PME-PMI.

Par ailleurs, il a souhaité que le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, « lieu de dialogue privilégié », se penche en 1988 sur « la gestion des entreprises et la prise en compte des responsabilités familiales ».

"Le Quotidien de Paris"  
15 Janvier 1988.

À LA RÉALITÉ.

- (1) Contrairement aux habitudes, ce n'est pas la Déléguée à la Condition féminine mais SEGUIN qui a conduit cette réunion, marquant l'intérêt que porte le Gouvernement à ses travaux pour servir ses objectifs et non pas les intérêts des FEMMES.
- (2) Trois pages de discours autour des mots information, incitation, expérimentation, recommandation, mais totalement vide de réalisation. Ici, 500 femmes ont bénéficié d'une certaine formation sur 18 Régions. Là, 50 projets d'entreprises ont créé 100 emplois. Ou encore, qu'un dépliant a été diffusé à 75 000 exemplaires.  
Bilan négatif et condamnable (voir déclaration de Jacqueline LEONARD). Le rôle du CONSEIL SUPÉRIEUR a été utilisé pour liquider les droits des femmes et accorder des Aides publiques au patronat au nom de l'égalité.
- (3) Mais de quelle formation s'agit-il ? TUC, SIVP, PIL, PLIF, stages mixité/reconversion liés aux réductions d'effectifs pour orienter plus vite vers la sortie. Que les femmes soient largement majoritaires dans ces stages bidon, marque non pas une amélioration mais une détérioration de leurs conditions de vie.  
\* PLIF : programme local d'insertion des femmes emplois de Collectivités locales pour femmes seules, sans ressource, de plus de 40 ans.
- (4) Le Gouvernement a bien enregistré la diminution du taux d'activité des femmes qui se manifeste pour la première fois depuis longtemps en 1987. Elle a été minimisée et camouflée mais elle est réelle et tous les efforts consistent à amplifier ce phénomène pour réduire le nombre de femmes au travail et dans les statistiques ANPE.
- (5) Elle n'est pas due à l'augmentation des salaires féminins mais au tassement de l'ensemble des salaires qui les rapproche des plus bas, où elles restent largement majoritaires.

# Riposter à la démagogie :

- avec l'ENQUETE "BESOINS / SALAIRES / LUTTES" à paraître dans le numéro de FEVRIER d'ANTOINETTE pour faire surgir la vérité sur ce que vivent et ce que veulent les FEMMES SALARIEES.

- avec le 8 MARS - GRANDE JOURNEE d'ACTION INTERPROFESSIONNELLE des FEMMES SALARIEES pour défendre leurs droits et leurs aspirations :

- . SMIC à 6 000 F
- . EMPLOI
- . REVENDICATIONS SPECIFIQUES.

- avec "ANTOINETTE", numéro de MARS, à diffuser massivement pour :

- DEBATTRE,
- AGIR,
- SE SYNDIQUER.

(6) C'est le problème auquel ils ont décidé de s'attaquer pour dégager une plus grande partie des femmes du circuit Emploi-ANPE pour qu'elles se consacrent "volontairement" à la famille ou aux activités bénévoles, ou aux petits boulots d'assistance à l'enfance ou personnes âgées.

(7) La Loi du 13 Juillet doit s'appliquer aux 40 000 entreprises. Elle ne l'est pas. Les employeurs ne sont pas sanctionnés. Seulement 17 ont conclu un accord dont 11 ont touché un milliard 500 millions de centimes sans qu'aucun élément ne soit donné sur une quelconque amélioration de la situation des Femmes.

(8) Contrat excluant tout contrôle ou garantie collective puisqu'il doit être signé entre l'intéressée individuellement, le patronat et l'Etat.

(9) Toutes les organisations et personnalités présentes (sauf la C.G.T.) se sont félicitées du bilan et de la reprise des travaux. La C.F.D.T. a demandé qu'il travaille plus étroitement avec la Commission Supérieure des Conventions Collectives (pour mieux les vider de leur contenu positif pour les femmes). F.O. a souhaité qu'il travaille pour l'Europe de 1992.

(10) Trois thèmes ont été mis à l'étude pour 1988. Un seul est cité à la presse. C'est celui auquel le Gouvernement, le patronat et les autres organisations syndicales attachent la plus grande importance. Il s'agit de menaces voilées mais réelles contre le CONGE MATERNITE que la CGT a été seule à dénoncer et s'apprête à défendre résolument.

\* \* \*  
\* \* \*



Courrier  
Confédéral

# ENSEIGNEMENT EMPLOI / FORMATION

## APRES LA PUBLICATION DU PROJET "CHALENDAR"

La Presse s'est faite l'écho de la publication, sous la responsabilité du Commissariat au plan, d'un projet, intitulée, en dernière minute :

"ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE, DEUXIEME CHANCE POUR L'ECOLE"

Ce rapport, qui s'inscrit parfaitement dans la Trilogie des Rapports Valade-Lesourne-Monory, avait fait l'objet, à la mi-novembre, d'une "fuite organisée" tendant à crédibiliser le projet Monory et à accréditer l'idée d'un large consensus sur les analyses de Chalendar. Ces fuites avaient fait l'objet d'une lettre de protestation de la C.G.T. qui exigeait par ailleurs que soit annexée au rapport son analyse d'ensemble. Ce qui a été fait.

Il nous a semblé utile de vous faire parvenir les remarques essentielles de Guy Caburoi et de Claude Michel qui ont régulièrement participé aux travaux du groupe :

PROJET : LE RAPPORT SUR L'AVENIR DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DES JEUNES  
(COMMISSARIAT DU PLAN) (Titre du pré-rapport)

### APPRECIATIONS DE LA C.G.T.

" Nous devons porter d'abord une appréciation sur l'objectif visé par ce projet de rapport. Toute une série d'ambiguïtés entoure sa vocation : s'inscrit-il ou non dans la perspective d'un prochain plan ? Vise-t-il une cible plus proche, va-t-il servir d'appui ou de faire-valoir à des projets très immédiats, sur le point d'être sortis des dossiers du Ministère de l'Education Nationale ?

(Le fait qu'il ait été divulgué à la presse à l'état de projet ne pouvait qu'accréditer cette version)

Au niveau du constat et de la situation actuelle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle initiale en France, on peut souscrire à certaines appréciations et critiques qui sont faites, bien que les causes profondes de la situation dégradée et les responsabilités ne soient pas clairement exposées à propos :

- du poids de l'échec scolaire, en amont de la formation professionnelle,
- des liens de plus en plus distendus entre emploi, formation, qualification, classification professionnelle et salaire, alors que tous les maillons de cette chaîne doivent être au contraire bien accrochés ensemble, afin qu'ils servent d'armature solide à un système cohérent.

### EVOLUTION ET PERSPECTIVES : UNE PREMIERE REMARQUE

Sommes-nous obligés de céder à la mode qui consiste à aller chercher des modèles à l'étranger pour l'élaboration de notre système de formation, alors que ces modèles ne sont pas irréprochables et sont eux-mêmes en crise ?

Sur la perspective et les changements à opérer, il y a largement divergences, entre le contenu du rapport et nos propres propositions.

Nous ne retrouvons pas dans cette partie certaines appréciations, certaines idées exprimées d'une manière parfois assez collective au cours des travaux. Dans de telles conditions, toute démarche serait non crédible, qui tendrait à faire croire qu'un "consensus" s'est dégagé autour de ce rapport, entre les différentes parties qui ont participé aux travaux. Aussi beaucoup des pistes de travail proposées tournent court ou dévient hors des objectifs d'efficacité pour la jeunesse :

- adapter l'école primaire, oui mais à quoi ? au rythme plus lent d'acquisition de certains enfants (à cause de leur origine sociale ?) Si une pédagogie différenciée est de nature à surmonter cette difficulté, si une individualisation de l'enseignement est possible (avec de gros moyens et de faibles effectifs d'élèves), encore faut-il se prémunir contre les risques d'une culture édulcorée, d'une sous-culture pour ceux qui seraient les moins rapides;
- transformer les filières de l'échec : agir seulement sur les filières, sur les structures c'est évidemment très insuffisant. Il s'agit de rechercher et de supprimer les causes profondes de l'échec. Là dessus la C.G.T. a toute une série de propositions qui n'ont pas été prises en compte;
- maintenir et rénover le niveau V de formation, certes cela concorde avec une de nos propositions centrales, avancée depuis des années; mais réduire la solution à une meilleure information, en direction des employeurs, c'est méconnaître les intentions véritables du CNPF, plusieurs fois et précisément exprimées dans ses Assises de Deauville. Aussi les "encouragements aux entreprises" à prendre plus de responsabilité dans la formation initiale nous semblent dangereux, d'autant qu'ils ne sont assortis d'aucun cahier des charges, d'aucune garantie pour les jeunes. On le voit bien à travers toutes les dénaturations patronales de la nécessaire démarche d'alternance et d'insertion.

A propos des filières diversifiées qui manqueraient de souplesse, il n'est pas étonnant qu'il en soit ainsi, puisque les systèmes de passerelles nécessaires n'ont pas été développés, ce qui veut dire que l'on n'a pas tellement la volonté d'opérer les décroisements.

Alors qu'il conviendrait de procéder à une élévation de la formation générale pour tous, le rapport nous propose le retour au "bon vieux brevet des collèges".

En ce qui concerne le second cycle, le bac à la carte, nos divergences sont très marquées avec le contenu du rapport. Qui a mis en place un ensemble de bacs nobles et non nobles, instrument de sélection vers l'enseignement supérieur ? C'est la politique dominante menée depuis des années; et ce n'est pas tellement, là encore, la nature des filières elles-mêmes qui est en cause au premier chef, mais leurs contenus, les débouchés qui leur sont offerts.

La proposition du bac à la carte est sans doute le chapitre à la fois le plus provoquant et le plus discuté du rapport. Et c'est quasi le seul qui ait été retenu par la presse, à travers "les fuites" qui se sont produites, alors que le texte n'était qu'un projet. Les quelques remarques suivantes s'imposent :

UNE MENACE REELLE D'ABAISSEMENT DU CONTENU CULTUREL :

A la veille de l'ouverture de la Decennie culturelle de l'ONU, évacuer, marginaliser la littérature, les arts, l'enseignement artistique, l'Education physique, ne nous semble pas être le meilleur moyen de répondre à l'attente de la communauté mon-diale.

Mais en fait souhaite-t-on valoriser notre culture nationale au moment où certains nous proposent une "Europeennisation culturelle ? Ce bac à la carte a tendance à devenir "un plat unique" entouré d'options que chaque jeune ne pourra pas forcément s'offrir.

Ajoutons que le Rapport, dans les propositions de mise en oeuvre, est silencieux sur le fait qu'une amélioration véritable passe par des engagements budgétaires significatifs.

Ce qui constitue le manque d'efficacité du système scolaire, ce n'est pas, un "manque de productivité" comme l'insinue le rapport. Ce n'est pas en diminuant les moyens, en les soumettant à la loi de la rentabilité que l'on améliorera le fonctionnement. Ce qui coûte, ce n'est pas ce qui est consacré à l'éducation, à l'épanouissement des individus, c'est plutôt ce qu'on lui refuse qui provoque les plus gros gâchis.

L'une des idées-forces reste, à travers ce texte, l'idée de "parcours personnalisés des formations pour les jeunes", qui risque très vite de conduire aux différences de rythmes d'acquisition entre les enfants et les adolescents", pour déboucher sournoisement sur la pseudo-fatalité de certaines disparités entre les jeunes, dues à "des facteurs sociaux", voire "biologiques".

On ne traite pas le problème de la ségrégation scolaire, et sur ce terrain ainsi rendu favorable, on construit ensuite tout un système de sélection outrancière pour chuter sur les vieilles idées qui traînent depuis des décennies de "seconde chance", de chèque-éducation", chèque généralement sans provision.

Non vraiment nous ne voyons pas, dans ces propositions de quoi enthousiasmer la jeunesse et répondre aux besoins du pays. Les propositions de la C.G.T. qui n'ont pas été retenues pour l'essentiel, permettraient de réaliser le grand effort national cohérent, nécessaire pour répondre à la fois aux aspirations culturelles et à l'attente des travailleurs en matière de qualification professionnelle, en partant d'une rénovation de tout le système scolaire, en continuant par celle de la formation professionnelle initiale au sein du service public, en passant par la reconnaissance de la qualification acquise et en s'inscrivant dans une politique nouvelle de croissance et de création d'emplois stables et qualifiés. "

Les représentants de la C.G.T. dans les groupes de travail : Guy CABUROL, Claude MICHEL.

Montreuil le 4.12.87

COMMUNIQUE DE L'U.C.R.-CGT SUR LES PERSONNES AGEES DEPENDANTES

Le Rapport de la Commission nationale d'étude sur les personnes âgées dépendantes a été remis au Gouvernement.

L'Union Confédérale des Retraités CGT constate avec intérêt que ce Rapport analyse et souligne les besoins considérables existants, pour répondre à l'attente des personnes âgées dépendantes.

Avec les progrès scientifiques et médicaux enregistrés, l'espérance de vie augmente. Le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans passera de 680 000 en 1985 à 1 300 000 en 2015. C'est dans cette population que le taux de dépendance est le plus important (environ 70 %).

Ce problème de la dépendance concerne toute la Société. Un retraité sur 4 sera directement impliqué. Les enfants, petits-enfants sont confrontés, lorsque les parents, les grands-parents sont atteints par la perte d'autonomie, à de graves problèmes humains et financiers, notamment en cas d'hospitalisation en moyens ou longs séjours.

oOo

Le Rapport analyse correctement, dans ses propositions et perspectives, la politique à mettre en oeuvre pour répondre aux besoins de notre époque.

Il aborde les problèmes de maintien à domicile (aide-ménagère, soins et hospitalisation à domicile), les infrastructures nécessaires et leur évolution, les besoins en personnel et leur formation, le rôle et la place déterminante de la gérontologie et de la gériatrie, la préparation à la retraite, la nécessité des bilans de santé dès l'âge de 50 ans, la coordination et la planification de la politique nationale avec les moyens des départements, compte-tenu de la décentralisation, le décloisonnement entre le Secteur "sanitaire" et le Secteur "social".

Cette analyse correspond, pour l'essentiel, aux propositions formulées par l'U.C.R. et confirmées lors de sa Conférence de presse d'août 1987.

Reste posé le problème essentiel : celui des moyens pour répondre aux besoins.

Dans ce domaine, le Rapport diverge totalement des positions de l'U.C.R.-CGT.

La Commission préconise la création d'une assurance-autonomie, obligatoire facultative, pour les retraités, afin de répondre à la prise en charge de la dépendance.

*Cette proposition s'inscrit dans la gestion de la Crise.*

*Elle tend à faire payer toujours plus les intéressés et leur famille.*

*Elle vise à remettre en cause le Secteur public, en favorisant le Secteur libéral et associatif.*

*Elle concourt à vider la Sécurité sociale de ses prérogatives, en privilégiant les Compagnies d'assurance ou de prévoyance.*

*Elle s'inscrit dans l'optique de l'Europe de 1992 d'un nivellement par le bas de la Protection sociale.*

*Cette proposition, avec les conséquences qui en découleraient, doit être combattue et mise en échec.*

*Il appartient à la Société de prendre en charge la dépendance, comme une prestation de la Sécurité sociale.*

*Les moyens existent. C'est une question de choix politique.*

*Il faut exiger la prise en compte de nos propositions en matière de financement de la Sécurité sociale, en imposant les revenus du Capital à concurrence de 12 %, en modifiant l'Assiette des cotisations, en réformant la compensation, en contraignant le C.N.P.F. à honorer les dettes des employeurs, etc.*

*L'U.C.R.-CGT exige que les principes de la solidarité sur lesquels se fonde en particulier le Régime de la Sécurité sociale soient mis en oeuvre pour répondre aux besoins existants.*

*Elle condamne sans réserve les solutions avancées pour le financement, qui s'inscrivent dans les objectifs du Pouvoir et du Patronat d'une "médecine à deux vitesses".*

*Elle demande également la suppression de la dette-alimentaire en direction des familles, et la garantie du patrimoine découlant du travail salarié.*

*Elle appelle ses Organisations, ses Militants, les retraité(e)s à combattre l'assurance-autonomie qui aurait pour conséquence l'aggravation des inégalités existantes.*

*Avec l'U.C.R. et toute la C.G.T., il importe de faire partager notre conception, nos propositions et de développer l'action pour les faire aboutir.*

Montreuil, le 18 janvier 1988



### **EXPRESSION COMMUNICATION (quatre semaines - 3800 F. la semaine)**

**du 14 au 18 mars ; du 11 au 15 avril ; du 2 au 6 mai et du 30 mai au 3 juin**

Ce stage permet aux participants de perfectionner leurs capacités en expression écrite et orale : prise de notes, résumé, note de synthèse, compte rendu, rapport, maîtrise des techniques de l'oral, de l'exposé oral.

### **CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION (deux semaines - 8800 F.)**

**Du 21 au 25 mars**

Etude du langage et de l'image ; les signes et leurs sens, les rapports entre le fond et la forme ; définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication ; les différentes phases et méthodes de travail ; les relations avec les professionnels (imprimeurs, graphistes, journalistes).

**Du 18 au 22 avril**

Réalisation d'un projet de communication permettant de reproduire toutes les phases et conditions réelles et d'utiliser les connaissances acquises lors de la première semaine.

*Des fiches détaillées pour chacune de ces deux actions sont à votre disposition. Pour vous les procurer ainsi que pour tout renseignement complémentaire concernant l'organisation et le financement des stages, prendre contact avec :*

*Danielle Conte, à Emergences, 17/19, place de l'Argonne - 75019 PARIS - Tél. 42 02 14 14*

**RAPPEL**

## STAGE FAMILLE

**L'ENFANT : DE SA CONCEPTION A SA SOCIALISATION**

- LIEU : Institut du travail de SCEAUX (92).
- DATE : du 20 au 26 MARS 1988.
- Ce stage s'adresse :
  - Aux Membres des Commissions Sociales des Fédérations, Régions, Unions Départementales,
  - Aux Administrateurs et Administratrices de Caisses d'Allocations Familiales.
- PROGRAMME :
  - \* Bataille idéologique autour de la Famille : stratégie et enjeux,
  - \* Désir d'enfant : rêve et réalité. Environnement familial, culturel, socio-économique : frein ou facteur du développement de la natalité,
  - \* L'attente : le temps de la grossesse - Travail des femmes, prévention des risques - Structures d'accueil et d'accompagnement,
  - \* La naissance : quels modes d'accueil pour la petite enfance ? Les crèches collectives - crèches familiales, parentales, accueil à domicile, congé parental.
  - \* Scolarisation : l'école maternelle, l'accueil péri-scolaire,
  - \* Conceptions et propositions de la C.G.T. en matière de politique familiale.

**BULLETIN D'INSCRIPTION : STAGE FAMILLE.**

A retourner AVANT LE 15 FEVRIER 1988, au Secteur SANTE-PROTECTION SOCIALE-RETRAITE de la C.G.T.

NOM :----- Prénom :----- Age :-----

Adresse personnelle :-----

N° TEL. :-----

Responsabilités syndicales :-----

Candidature présentée par : F.D. / Région / U.D. :-----

## STAGE RETRAITE

**RAPPEL****SITUATION ET AVENIR DES SYSTEMES D'ASSURANCE VIEILLESSE**

- LIEU : INSTITUT DU TRAVAIL - STRASBOURG
- DATE : du 20 au 26 MARS 1988
- Ce stage s'adresse :
  - Aux membres des Commissions Sociales des Fédérations, Régions, Unions Départementales,
  - Aux Administrateurs des Caisses Régionales d'Assurance Maladie,
  - Aux Administrateurs des Caisses de Retraites Complémentaires.
- PROGRAMME :
  - \* Constat de la situation économique et sociale actuelle et objectifs gouvernementaux et patronaux particuliers sur la retraite,
  - \* La situation des régimes de retraites en FRANCE (analyse à partir d'indicateurs et documents),
  - \* Perspectives socio-démographiques et économiques,
  - \* Politique gouvernementale et expériences de capitalisation (P.E.R. et autres produits). Les choix gouvernementaux et patronaux en FRANCE et dans les autres pays européens,
  - \* Pour un autre financement de la Protection Sociale : propositions de la C.G.T.,
  - \* Revendications C.G.T. en matière de retraite.

---

**BULLETIN D'INSCRIPTION : STAGE RETRAITE**

A retourner AVANT LE 15 FEVRIER 1988 au Secteur SANTE-PROTECTION SOCIALE-RETRAITE de la C.G.T.

NOM : ----- Prénom : ----- Age : -----

Adresse personnelle : -----

N° TEL. : -----

Responsabilités syndicales : -----

Candidature présentée par : F.D. / Région / U.D. : -----



GEORGES  
**SÉGUY**

« le mai »

de la

C G T

**témoignage**

*Julliard*

## **1968..... 20 ANS DEJA !**

**Dans le cadre des dispositions prises à l'occasion du 20ème anniversaire de MAI 1968, l'INSTITUT C.G.T. D'HISTOIRE SOCIALE réédite sans modifications "LE MAI DE LA C.G.T.".(pratiquement introuvable aujourd'hui en librairie)**

**Cet ouvrage de Georges SEGUY est accompagné d'une plaquette qui contient un certain nombre de réflexions que le recul du temps autorise.**

**Le souhait de son auteur est qu'il contribue "à entretenir le souvenir d'une page de l'histoire de la lutte des classes, toujours aussi présente et de plus en plus aigue dans notre société", que cette réédition "participe à instruire les nouvelles générations de syndicalistes d'une précieuse expérience".**

**Les commandes sont à adresser à :**

**INSTITUT C.G.T. D'HISTOIRE SOCIALE**

**263 Rue de Paris**

**93516 - MONTREUIL Cédex**

**Prix : 50,00 Francs**